

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie Maire, Mme REGALDI Sylvie, M. POULET Gilles, Mme BUGADA Catherine, M. CHUARD Valentin, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. PETIGNY Loïc, Adjoints, Mme BOUDRY Jeanne, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mme GRESSER Virginie, Mme BAILLY Nathalie M. MOLIN René, Mme CHATEAU Christine, M. MARTI François, M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre, M. JABER Talaat, Mme HALLE Cathy, M. ROBERGET Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 5	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CALONNE Evelyne pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme LAMY Alice pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, Mme PINGAT-CHANAY Martine pouvoir à M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre pouvoir à Mme BUGADA Catherine, Mme VERNIER Emilie pouvoir à Mme DEPEIRRE Valérie
Convocation du : 18 / 11 / 2025	SECRETAIRE DE SEANCE : M. MOLIN René

DÉLIBÉRATION N°16 :

Assurances

Mme la Maire expose à l'assemblée,

VU la convention de groupement de commande signée entre la ville d'Arbois, le CCAS et le SIVOS en date du 29 avril 2025 pour lancer une consultation afin de renouveler les contrats d'assurances pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2026,

VU la délibération 24.03.04 – 07 du 4 mars 2024 par laquelle le conseil municipal délègue au maire la passation des contrats d'assurance,

VU la consultation pour un marché d'assurances passé selon un marché formalisé, ce qui nécessite l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres,

VU que cinq lots ont été mis en concurrence :

- Lot 1 : Assurance Responsabilité civile,
- Lot 2 : Assurance Protection Fonctionnelle
- Lot 3 : Assurance Protection Juridique agents et élus
- Lot 4 : Assurance automobiles
- Lot 5 : Assurance Dommages aux biens.

VU le rapport d'analyse des offres et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

VU le choix des options des lots 1 et 5 laissé au conseil municipal par la Commission d'Appel d'Offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR**, pour le lot 1, l'option alternative proposée par AREAS / intermédiaire ASSURFIN – PNAS, c'est-à-dire sans franchise sauf dommages immatériels non consécutifs : 10 %mini 750 € maxi 4000 € ; dont la cotisation annuelle est de 4 768,05 € TTC ; et la cotisation responsabilité civile atteintes à l'environnement avec une franchise de 5 000 € pour une cotisation annuelle de 1742,25 € TTC
- **DE RETENIR**, pour le lot 5, l'option de base proposée par GROUPAMA, c'est-à-dire une franchise générale de 5000€, sauf 10%, min10.000€, max100.000€ en incendie, événements naturels, émeutes et mouvements populaires, dont la cotisation annuelle est de 42 347,50 € TTC
- **PREND ACTE** du choix de la CAO pour les lots
 - 3 c'est-à-dire l'offre de SOLUCIA / intermédiaire cabinet K'Re pour une cotisation annuelle de 1 221,11 € TTC,
 - 4 c'est-à-dire l'offre de GROUPAMA avec la prestation supplémentaire Auto-Mission, pour une cotisation annuelle de 775,53 € TTC
 - 6 c'est-à-dire l'offre de HISCOX – SARRE ET MOSELLE GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 787,11 € TTC
- **PREND ACTE** qu'à la suite de la déclaration d'un lot 2 infructueux, le choix est porté sur l'offre de GROUPAMA, en gré à gré, seule proposition reçue, avec une franchise action juridique : 10% mini 0.45 FFB pour une cotisation annuelle de 734,16 € TTC
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que les actes y afférents.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 26 novembre 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

René MOLIN